

> horaires d'hiver à la déchetterie

Depuis le 1^{er} octobre 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, la déchetterie intercommunale fonctionne à l'heure d'hiver. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

. lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h30,

. samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

La déchetterie se situe rue du 21^e B.C.P., à l'entrée/sortie de ville côté Celles-sur-Plaine, en face de la carrière de trapp. Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets ménagers spé-

ciaux qui ne sont pas pris en charge par la collecte des ordures ménagères. Les ordures ménagères banales n'y sont pas admises. Sur le site, un gardien de déchetterie accueille le public, fournit tous les conseils et informations nécessaires. Le particulier effectue lui-même le tri. Pour accéder à la déchetterie, l'utilisateur doit présenter une vignette (qui n'a pas de durée limitée) collée sur le pare-brise de son véhicule. La vignette est disponible à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, 46 bis rue de Stalingrad, sur présentation du véhicule, de la carte grise, d'un justificatif de domicile (-6 mois) si la nouvelle adresse ne figure pas encore sur la carte grise. La vignette doit être collée immédiatement.

La déchetterie est ouverte aux artisans et commerçants (verre, papier, plastique, ferraille, huile...). Ils ont la possibilité de déposer les déchets professionnels s'ils sont en possession de la carte "deby" délivrée par SOVODEB (03 29 51 06 09).

> sacs jaunes

lundi 2 novembre > rive gauche et La Trouche, lundi 9 novembre > rive droite, lundi 16 novembre > rive gauche et La Trouche, lundi 23 novembre > rive droite, lundi 30 novembre > rive gauche et La Trouche (sortez vos sacs la veille au soir après 18 h).

Où se procurer les sacs jaunes ? à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, 46 bis rue de Stalingrad (tél. : 03 29 42 90 60). C'est gratuit. Il suffit de présenter un justificatif de domicile (facture E.D.F., téléphone...).

> ordures ménagères rive droite

En raison du mercredi 11 novembre 2009 (jour férié), le ramassage des ordures ménagères est reporté au jeudi 12 novembre 2009. Sortez vos conteneurs la veille au soir : mercredi à partir de 18h. D'avance, merci.

> **objets encombrants** : mardi 17 novembre 2009 (sortez vos «monstres» le lundi 16 novembre 2009 après 18h)



fiche pratique INFO → ÉNERGIE n°41

conformément aux «notices usager» fournies obligatoirement par le fabricant et qui seules prévoient un usage conforme à la norme s'appliquant au type d'appareil concerné ;

6. les chauffe-eau non raccordés à l'extérieur par un conduit sont destinés uniquement à un usage intermittent ;

7. les arrêts intempestifs d'un appareil pourvu de dispositifs de sécurité (notamment chauffe-eau à gaz, butane ou propane) sont le signe d'un encrassement, d'une défectuosité de l'appareil, ou d'un défaut de ventilation de la pièce où il est installé : ce dispositif ne doit pas être mis hors service, et l'intervention d'un professionnel s'impose ;

8. les appareils mobiles de chauffage d'appoint (fonctionnant au butane, propane ou au pétrole) ne doivent être utilisés que dans des pièces convenablement ventilées et par intermittence ;

9. tout appareil de chauffage non réglementaire doit être proscrit, notamment les panneaux radiants ou radia-

teurs de camping à butane destinés uniquement à un usage à l'extérieur, la rampe de four à gaz allumée (porte ouverte, pour chauffer la cuisine), le pot de fleurs retourné sur un brûleur de cuisinière, les poêles à catalyse à essence, réchauds à pétrole, braséros...

10. ne jamais faire fonctionner un moteur de voiture dans un garage fermé.

signes d'une intoxication

> maux de tête, nausées, vomissements, grande fatigue : il s'agit peut-être d'une intoxication au monoxyde de carbone. Que faire alors ?

1. aérer les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres,

2. arrêter les appareils pouvant être en cause,

3. évacuer les locaux et les bâtiments,

4. appeler les secours > numéro d'urgence européen 112, sapeur pompier 18, SAMU 15

5. attendre l'avis favorable d'un professionnel avec de réintégrer le logement.

EIE > nouvelle adresse : 15, Herbeaupaire 88490 Lusse. Le numéro de téléphone reste inchangé : 03 29 35 43 15.

Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.

